Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 46 (1975)

Heft: 11

Artikel: Création d'une réserve naturelle "Les Chaux-Fours" (commune bourgeoise de Sorvilier)

Autor: Eggler, Roland

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825203

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cipèrent les représentants de la bourgeoisie, de l'ADIJ et de la SPOD. Il s'agit alors d'assurer le financement des travaux ; M. Pol Donis, devenu entre-temps nouveau président de la commission de la protection de la nature de l'ADIJ, apporta son soutien entier à la SPOD et conseilla de faire une demande de subsides à la Seva. Cette dernière alloua un important subside permettant de couvrir une grande partie des frais. La commune de Delémont fit de même après une séance avec la commission d'urbanisme de la ville ; ainsi la totalité des frais fut couverte.
M. Bucher ayant délégué les pouvoirs à M. Voelke, ce dernier établit deux plans précis de l'emplacement du futur étang : une variante A (petit étang) et une variante B (grand étang). Cette dernière fut écartée rapidement, l'alimentation en eau ne pouvant être assurée. Une nouvelle séance dans le terrain, à laquelle participa une délégation du Conseil de bourgeoisie, fut organisée. Cette séance fut consacrée à la délimitation d'une zone tampon autour de l'étang. Quelque temps après, le permis de construction et des soumissions de devis furent demandés et le 14 avril 1975, les travaux purent commencer. Le remplissage de l'étang eut lieu quelques semaines plus tard.
Un nouveau point d'eau est créé et une nouvelle réserve, bien que petite, abritera désormais la faune et la flore indigènes. Au nom de la Société protectrice des oiseaux de Delémont, je remercie pour leur précieuse collaboration, la bourgeoisie de Delémont, les autorités communales, l'ADIJ, la Seva, MM. Bouvier, Donis, Bucher, Voelke, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la réalisation du projet. Kurt Sorg

Création d'une réserve naturelle «Les Chaux-Fours»

(Commune bourgeoise de Sorvilier)

Des avis autorisés en matière de protection de la nature affirment que la réserve naturelle, telle que nous la connaissons, est la moins mauvaise des solutions, pour sauver un peu de notre environnement. Il est clair qu'une protection de la nature sans législation stricte, interdiction ou mise à ban, mais volontaire, appliquée de plein gré par chacun, serait la solution rêvée. Utopie irréalisable de par la nature même de l'homme, de ses instincts et de ses mœurs de dominateur et d'exploiteur.

Non seulement constituer, mais créer de toutes pièces !

Placer un biotope précieux sous protection afin de lui permettre d'échapper à notre cupidité humaine, voilà le processus ordinaire de constitution d'une réserve naturelle. Mais encore faut-il disposer du terrain.
A Sorvilier, seul un minimum (l'essentiel, bien sûr) était à portée de main : le site tranquille et quelque peu marécageux, l'eau du ciel, généreuse dans les vallées jurassiennes. Mais du biotope souhaité :

l'étang avec sa flore et sa faune spécifiques, tout n'était que rêves et projets. Le secteur convoité abritait certes des végétaux propres aux zones humides, des animaux tels que grenouilles, crapauds, écrevisses, parfois un oiseau d'eau égaré le long du ruisseau, un migrateur reprenant son souffle. Mais depuis des décennies, des siècles peut-être, aucune mare durable, pas de plantes d'eau stagnante ! Aujourd'hui, la surface d'eau libre est voisine de 6000 m².

Un long processus

La motivation

Qui se souvient encore de ce slogan : « 1970, année de la nature ? » Somme toute, il n'en est pas resté grand-chose : peut-être quelques petites réalisations, une relative prise de conscience, après de beaux discours et des projets sans lendemain.

La réserve naturelle de Sorvilier a pris corps en septembre 1974, lors de l'intervention, en force, de machines de chantier ; mais sa gestation date de cette année de la nature : 1970. Elle est née difficilement, certes ; mais n'exagérons rien. Le projet a bénéficié de l'appui de beaucoup de bonnes volontés, d'une large compréhension de certains milieux et du dévouement de quelques entêtés. Elle est l'œuvre souhaitée par un petit groupe d'ornithologues, tous des amateurs sans prétention et sans connaissances notables, mais animés par une certaine passion (qui peut s'extérioriser très différemment) pour l'avifaune. C'est pourquoi je citerai le moins de noms possible. La liste des espèces d'oiseaux observés aujourd'hui et qu'on espère attirer demain dans ce petit biotope, est plus importante que celle des initiateurs.

Début houleux

En 1970 donc, lors d'une assemblée de la Société protectrice des oiseaux de Malleray-Bévilard, l'idée était émise que le groupement serait bien inspiré d'entreprendre une action un peu plus valable que l'habituel nourrissage des oiseaux en hiver et la mise à disposition de nichoirs : constituer une réserve naturelle ! Accueillie par des applaudissements, cette proposition ne franchissait toutefois pas le cap d'une décision à prendre quelques mois plus tard et qui visait obligatoirement à engager financièrement (avec garantie) la société. Après des débats houleux, c'était la scission. Les deux plus fortes têtes s'en allaient ; d'autres suivaient bientôt ; un nouveau groupement était constitué ; il prenait pour nom « L'Alouette, société pour l'étude et la protection des oiseaux, Sorvilier et environs ».

Définition du projet et choix de l'emplacement

La proposition initiale, faisant état de la disparition inquiétante des biotopes à caractère humide, visait à protéger, au besoin à aménager un secteur favorable à l'avifaune aquatique. Il fallait retenir un lieu susceptible de remplir les conditions indispensables et surtout... disponible !

L'idée émise par un membre de s'intéresser à l'ancien tracé de la Birse, à l'est de Sorvilier, ne résistait pas à une analyse sérieuse. Cette proposition arrivait quelques décennies trop tard. Les cultures avaient débordé sur la grande partie d'un marais à l'agonie, en partie comblé. La proximité de la route cantonale et de la voie ferrée excluait catégoriquement une réalisation valable.

C'est alors que les regards se tournèrent vers un petit vallon tranquille, au nord de Sorvilier : les Chaux-Fours. Ici, pas de route, pas de voie CFF. Mais pas de marais non plus ! Seul un ruisseau intact cherche son chemin entre les bouquets d'aulnes noirs, d'aubépines ou de viornes.

On discute, on examine le terrain ; les propositions fusent ; il faudrait creuser ici, établir un barrage plus loin, créer de petits étangs le long du parcours du ruisseau...

Attitude de la bourgeoisie de Sorvilier

En 1971, le terrain est choisi ; mais il manque l'essentiel : l'accord du propriétaire. Rendons hommage à la bourgeoisie de Sorvilier qui n'a jamais découragé les initiateurs. Elle s'est intéressée d'emblée, de façon bienveillante au projet, sans rien promettre, si ce n'est d'examiner la question. On parlait aussi à l'époque, de drainer le terrain convoité par les ornithologues, pour en faire un pâturage. C'est dire que l'affaire ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices.
Le projet exigeait force discussions, études, examens, autorisations, écritures, etc. Une commission pour la création d'une réserve naturelle fut constituée. Les contacts avec l'Inspectorat cantonal de la protection de la nature, à Berne, se multipliaient. Le site était reconnu très favorable par l'adjoint de l'inspecteur, M. Hauri. Le président de la commune bourgeoise de Sorvilier, M. Rémy Germiquet, présentait les sollicitations de la commission au comité. Dans le courant de l'été 1973, la décision tant attendue (et parfois redoutée !) tombait : l'assemblée bourgeoise de Sorvilier acceptait quasi sans opposition de mettre le terrain à disposition de l'Etat, moyennant une indemnité somme toute modeste.

Des milliers d'heures de travail bénévole

Dès lors, la commission de la réserve naturelle des Chaux-Fours (7, puis 9 membres), rarement au grand complet, occasionnellement aidée par l'un ou l'autre membre de l'Alouette, changeait d'activité. Sans abandonner le travail administratif et les discussions, les membres consacraient leurs loisirs et une partie de leurs vacances, aux premiers travaux. Afin d'éviter la pénétration du bétail, il fallait clôturer le secteur retenu pour abriter les étangs projetés. Par une chaleur caniculaire, 400 piquets de clôture et environ 900 mètres de perches de sapin étaient façonnés, mis en place pour ériger une barrière sinon esthétique, du moins efficace et peu coûteuse. Durant l'hiver très clément, on procédait au creusage à la pelle de deux petits étangs de quelque 100 m^2 de surface, destinés aux batraciens.

Un projet d'amateurs !

Les discussions relatives aux dimensions, à l'emplacement, au creusage des étangs débutaient. Pour rendre la réalisation moins coûteuse (la société était quasi sans le sou) on décidait de profiter au maximum des dépressions naturelles du terrain. Trois petits étangs étaient projetés sur le cours du ruisseau, plans d'eau à créer par des barrages. Des plans étaient demandés aux Ponts et Chaussées, à Delémont. Une journée était consacrée à l'abattage des aulnes et sapins qui gênaient la construction des barrages. On ménageait le plus possible chaque bosquet, quitte à prévoir de faire zigzaguer les machines de chantier...

Financement

Contrairement à toute attente, le problème le plus redouté et ardu, est celui qui a été résolu le mieux par les amateurs engagés dans cette entreprise un peu folle au début : créer une réserve naturelle, excaver des étangs sans avoir la moindre connaissance en la matière, l'étanchéité ou la perméabilité du terrain n'ayant même pas été étudiées.
Il convient ici, d'ouvrir une petite parenthèse pour rendre hommage à un membre de la commission particulièrement actif et précieux. Si l'homme n'est pas un ornithologue au sens du terme, mais un protecteur de la nature en général, c'est tout de même lui qui s'est dévoué et dépensé avec le plus de vigueur et de passion, physiquement et administrativement, non sans accrocs et incidents de parcours, mais avec un succès incroyable. Responsable volontaire du plan de financement, il a résolu tous les problèmes, convaincu chacun et contribué dans une énorme mesure à réunir les quelque 60 000 fr. bientôt dépensés, sans compter une quantité de matériel. Obs-

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **066 75 56 63**
COURTEMAICHE	RESTAURANT DE LA COURONNE (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	(Famille L. Maillard) **066 66 19 93**
DELÉMONT	AUBERGE DU CHASSEUR Spécialités de chasse et à la carte Restauration chaude à toute heure Salle pour fête de familles et sociétés	(Fam. Fleury-Cardezo) **066 22 13 79**
DELÉMONT	HOTEL LA BONNE AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert mars - décembre	(Famille W. Courto) **066 22 17 58**
DELÉMONT	HOTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres avec eau courante - Salles bour banquets et sociétés	(Oscar Broggi) **066 22 17 77**
DEVELIER	HOTEL DU CERF Cuisine jurassienne Chambres, salles	(Famille L. Chappuis) **066 22 15 14**
MOUTIER	HOTEL DE LA COURONNE Spécialités italiennes et espagnoles	(Fam. Bianchi-Codina) **032 93 10 14**
MOUTIER	HOTEL DE LA GARE Salles pour sociétés - Confort	(Roger Giamberini) **032 93 10 31**
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1re classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) **032 93 41 61**

1740

MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) **032 93 10 37**
LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) **038 51 36 51**
PLAGNE	HOTEL DU CERF Cuisine soignée - Confort	(Mme N. Grosjean-Fischer) **032 58 17 37**
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) **066 66 33 71**
ROCHES	RESTAURANT LA CHARBONNIÈRE Restauration à toute heure Pizzeria - Rôtisserie au feu de bois	(M. et Mme Mario Buonomo) **032 93 25 88**
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE (Hugo Marini) **039 51 16 20** 100 lits, chambres (douche, W.-C.), Sauna, jardin d'enfants Locaux aménagés pour séminaires - Tennis Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) **039 51 11 21 / 22**
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. et M. Zandonella) **039 41 25 46**
TAVANNES	HOTEL DE LA GARE Salle pour sociétés, banquets et fêtes de famille - Chambres avec eau courante chaude et froide - Bain - Douche.	(Famille A. Wolf-Béguelin) **032 91 23 14**
VENDLINCOURT	HOTEL DU LION-D'OR Chambres confortables - Salles pour banquets - Cuisine campagnarde	(Huguette et Jean-Marie Helg) **066 74 47 02**

1741

Cliché ADIJ No 720

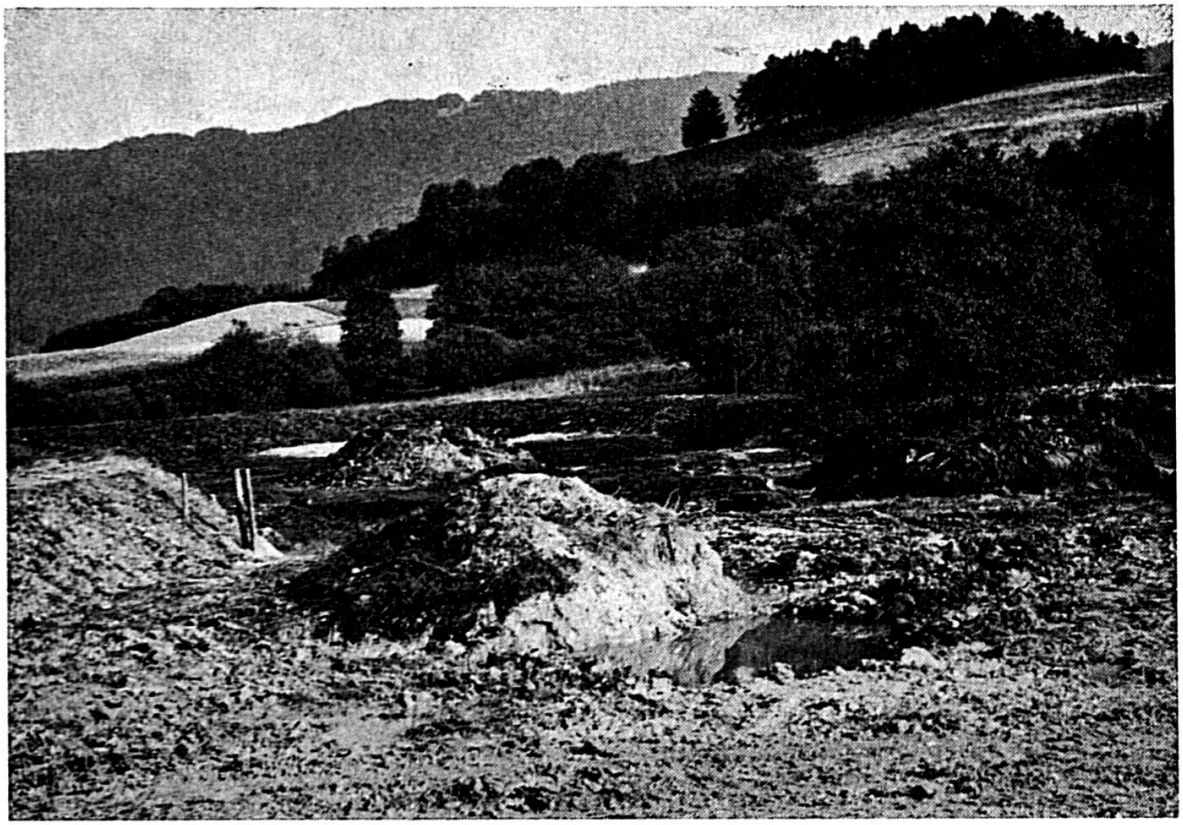

Etang des Chaux-Fours pendant les travaux.

Cliché ADIJ No 721

Etang des Chaux-Fours après les travaux ; à gauche la digue.

tiné jusqu'à l'entêtement farouche, ce sociétaire de Bévilard, M. Robert Bise, a persuadé le DMF, malgré deux refus catégoriques enregistrés d'emblée, de participer à cette entreprise en engageant des machines et des hommes durant trois semaines. Au départ du projet, il avait promis spontanément de trouver la somme nécessaire. On parlait alors de 5000 à 8000 francs au maximum. Aujourd'hui, malgré toutes les coûteuses modifications et adjonctions au projet, la commission est exempte de dettes. Plutôt que de citer dans le détail toutes les initiatives dévouées et couronnées de succès de celui qui restera le « père financier » de la réserve naturelle de Sorvilier, qu'on me permette de le remercier ici publiquement et très chaleureusement.

Projet bouleversé par des spécialistes, à la veille de sa réalisation

Mi-juillet 1974 ; un petit mois avant l'intervention de l'armée qui a donné son consentement pour participer à une réalisation très louable, mais techniquement très mal conçue... Un peu fortuitement, la commission de protection de la nature de l'ADIJ a connaissance du projet et l'étudie. Une visite sur place confirme rapidement les doutes de MM. Jean-Claude Bouvier, Dr en siences naturelles et Alfred Brogli, surveillant des étangs d'Ajoie et garde-pêche cantonal. L'affaire est entreprise sans aucune expérience ni connaissance technique en la matière. Il n'y a qu'un immense enthousiasme, beaucoup de bonne volonté et quelques connaissances en ornithologie. Mais on court tout droit à l'échec.

Après visite des lieux, les Ponts et Chaussées, à Delémont, sous la direction de l'ingénieur Voelke et avec la collaboration de Mme Seuret, établissent gracieusement un plan détaillé et révolutionnaire pour les initiateurs, qui n'y croient guère. Ces derniers se laissent convaincre à regret, car il faudra couper bien des arbres et bosquets, accepter d'énormes bouleversements de terrain. Au lieu de trois gouilles, un grand étang est projeté.

Les travaux

L'armée intervient le 12 août 1974. Un trax de 40 tonnes doit excaver 6000 m³ de matériel et construire une digue de 140 m. de longueur, 10 m. de largeur à la base et 3 m. au sommet. Dire que tout s'est passé à merveille serait mentir. La première semaine a été partiellement perdue en tâtonnements, pannes, enlisements répétés. L'expérience manquait à la fois aux dirigeants et aux exécutants. Une fois encore, en désespoir de cause, alors que l'armée parlait d'abandonner, il a fallu avoir recours à MM. Bouvier et Brogli, pour diriger le processus de creusage et... remonter le moral des membres de la commission, atterrés par l'ampleur et l'apparent gâchis du chantier !
Un quotidien delémontain titrait bientôt : « A Sorvilier, un étang pour un souper. » Ce n'était pas faux. Jusqu'au terme de l'opération, l'intervention militaire avait coûté une soirée de compagnie et l'essence des machines. Le gros de l'œuvre était terminé. Pendant près de trois semaines, il n'avait plu que durant un jour : le dernier. C'était quasi miraculeux ; la pluie aurait simplement rendu tous les travaux impossibles dans ce terrain. L'entreprise Faigaux, de Malleray, terminait le creusage et l'aménagement, après le départ des soldats, en moins d'une semaine. Le temps se gâtait dangereusement. Rappelons-nous les centaines de milliers d'hirondelles mortes en Europe occidentale. En moins d'un mois, l'étang était plein à ras bords (pas loin de 10 000 m³). D'urgence, il fallait procéder à l'ouverture de la vanne, dans des conditions épouvantables, un dimanche soir de neige et de tempête. Toute l'alimentation provenait (et provient toujours) d'une petite source régulière et des voûtes célestes. Une crainte encore des promoteurs, qui s'imaginaient devoir détourner le ruisseau en vue du remplissage de l'étang, se dissipait rapidement !

La fin de l'année 1974 fut une course harassante et une lutte pénible contre le mauvais temps extraordinaire, pour terminer une bonne partie des travaux de jardinage et de plantation. En novembre, sous les rafales de neige, l'équipe de plongée subaquatique de l'Ecole cantonale de Porrentruy, venait (ou plongeait !) au secours des volontaires des Chaux-Fours, pour planter quelques végétaux aquatiques et une vingtaine de rhizomes de nénuphars, creusés à Bonfol.
Terminons cette modeste et incomplète narration relative à la création des Chaux-Fours sur cette note optimiste des nénuphars et des jardiniers subaquatiques, exemple réconfortant de collaboration entre l'Ajoie et l'Orval.

L'avenir d'un biotope doublement précieux

Pour ses initiateurs, la réserve naturelle des Chaux-Fours présente une valeur double. Elle est appelée à devenir rapidement précieuse sur le plan écologique, tant pour les oiseaux que pour la petite faune et bien des végétaux. D'autre part, ce sera désormais le centre d'intérêt souhaité par une société, selon ses statuts. On ne pourrait trouver meilleure application pratique d'une appellation officielle : société pour l'étude et la protection des oiseaux.

Une commission de surveillance

Pour l'avenir, il ne s'agit pas de mettre en valeur, de la manière habituellement comprise, le terrain protégé. Une véritable mise en valeur interviendra d'elle-même, par les soins de la nature. L'homme n'a fait que donner le coup d'envoi d'une partie qui doit se jouer essentiellement selon des règles et des lois naturelles.
Dans notre monde très organisé, rien ne va sans un minimum de surveillance. Il faut éviter des abus et veiller à ce que la destination des Chaux-Fours demeure fidèle aux vœux de ses fondateurs : un havre de paix et de tranquillité, un endroit où diverses formes de vie puissent se développer librement.

Des dangers de la pisciculture

Il n'est pas encore clairement établi si l'étang des Chaux-Fours se prêterait très bien à la pisciculture. C'est probable, au moins pour certains poissons. Mais la réserve naturelle n'a pas été créée dans un but d'élevage piscicole, lucratif ou non. Les responsables ont introduit du poisson, c'est exact. Dans un premier temps, des alevins ont été achetés pour près de 3000 fr. D'autres opérations de peuplement sont à l'étude, mais absolument sans but lucratif. Il s'agit de favoriser certains oiseaux, tels que hérons, martins-pêcheurs, milans. L'opération s'est d'ailleurs révélée concluante, sans retard. Ces espèces ont fait une apparition réjouissante.
A intervalles d'une ou de plusieurs années, l'étang sera vidé et pêché. On éliminera alors le gros poisson qui sera vendu (carpes, tanches). Les recettes probablement réalisées, qui serviront à repeupler régulièrement, seront versées à un fonds d'entretien ou de réparation de la digue ou de protection des oiseaux, etc.
Au terme de l'année 1975, la commission de surveillance de la réserve naturelle s'est bizarrement trouvée placée dans une situation cocasse. Elle a sanctionné une décision qui la visait en premier lieu. Des essais de pêche avaient été organisés. On voulait avant tout connaître l'état de santé et de croissance, les possibilités de capture du poisson. Ne parlons pas d'abus, de projets de journées de pêche ; mais disons que de fâcheuses habitudes ont rapidement été prises. L'accès direct à l'étang est interdit pour garantir la tranquillité des oiseaux. Cette disposition était constamment violée par ceux-là même qui l'avaient préconisée et qui étaient chargés de la faire respecter. Toute forme de pêche a donc définitivement été interdite, sans exception. La première vidange de l'étang interviendra en temps utile, probablement à fin 1976.

Une mesure impopulaire

L'interdiction d'entrer dans la réserve naturelle (secteur clôturé) a été décidée

à contre-cœur. Mais, compte tenu de l'exiguïté des lieux, il fallait assurer un minimum de tranquillité à la faune. Une compensation à cette restriction était en voie de réalisation, en octobre 1975 : la construction d'un observatoire public de 7 m. de hauteur (tour rustique avec galerie d'observation).

Conclusion

Si la réserve naturelle des Chaux-Fours est devenue le centre d'activité de la société en raison des travaux importants effectués par quelques membres, il est probable qu'elle restera ce point vital pour d'autres motifs. Maintenant que tout est quasi terminé, l'observation et l'étude, selon les désirs de chacun, mais dans les limites du respect des règles adoptées, sera un plaisir toujours renouvelé. L'une ou l'autre intervention humaine sera encore probable, voire indispensable ; par exemple, le contrôle de nichoirs, l'aménagement d'une falaise à martins-pêcheurs, etc.

Le but premier de la réserve naturelle était de favoriser la faune ; la récompense sera de pouvoir l'observer, en la dérangeant dans des limites acceptables. Le vœu des fondateurs : maintenir un biotope valable et sauvage, le préserver de toute atteinte, l'enrichir au besoin par des introductions soigneusement dosées, veiller à ne pas en faire un zoo, ni un lieu touristique, mais ce modeste paradis destiné à la fois aux oiseaux, insectes ou animaux les plus divers et à ceux qui se réjouissent tout simplement de les voir dans leur milieu.

Roland Eggler

L'étang protégé «Pâturage-de-Sagne»

(Commune de Vauffelin)

En bordure de la route Frinvillier-Vauffelin, au pied du flanc nord de la Montagne-de-Boujean, se trouvait depuis toujours en plein pâturage un emposieu alimenté par une petite source. A la suite de la construction de galeries par le Département militaire, la région a subi une importante transformation et, à cause du dépôt de déblais, un petit étang de 20 ares s'est formé fortuitement. Il est alimenté par la source déjà mentionnée ; on ne voit pas d'écoulement de surface. Des plantes aquatiques se mirent à y pousser et différents batraciens choisirent l'étang comme lieu de ponte. Grâce aux efforts d'amis de la nature de Bienne et à une direction des travaux compréhensive, le remblayage de l'étang fut évité. Des tractations heureuses entre l'Inspectorat pour la protection de la nature, les propriétaires fonciers et les bourgeoisies de Vauffelin et de Plagne aboutirent à la création d'un petit site protégé de 75 ares. L'autorisation de mise sous protection fut donnée le 11 juin 1974 par la Direction des forêts du canton de Berne. En dédommagement, les deux bourgeoisies reçurent une petite indemnité de l'Inspectorat pour la protection de la nature.

La profondeur limitée de 50 cm. en moyenne et les températures de l'eau élevées durant l'été, causèrent une croissance trop dense des plantes. D'où le